

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

DE LA COMMUNE DE CROZET

Séance du mardi 1^{er} septembre 2026

L'an deux mil vingt six
et le 1^{er} septembre

Se sont réunis dans à la salle des fêtes de Crozet les membres du Conseil municipal de la Commune de Crozet, sous la présidence de Mme Sophie REBOUL SALZE, Maire.

Date de la convocation
27 août 2026

Date d'affichage
27 août 2026

Objet de la délibération

Présents : Mme REBOUL SALZE Sophie, Mme LACHAUX Prisca, M. LACHAUX Patrice, M. GATTONE Emmanuel, M. CHANEL Michel, Mme BARTMANN Yvonne, Mme GIROD DE L'AIN Virginie, Mme CABA Andréa, M. BRUTUS Olivier, Mme LAVERIE Audrey, M. FAHY Corentin, Mme MARTIN Nelly, M. NOUVELLE Philippe, Mme PIROTTE Florence, M. SZIGETI Gergely, M. BIZOUARD Thomas, Mme ECUVILLON Delphine, M. NICOLAS Sébastien

Absent excusé : M. LEQUIN Didier,

Procurations : M. LEQUIN Didier à Mme REBOUL SALZE Sophie

Monsieur M. BIZOUARD Thomas a été désigné comme secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
-
CONFRERIE DU
VENDREDI
-
CINEMA EN PLEIN
AIR**

Considérant que les associations « Le Sou des Écoles » et « La Confrérie du Vendredi » ont coorganisé une séance de cinéma en plein air sur la place du chapiteau le 28 août 2026 ;

Considérant l'intérêt culturel et convivial de cette manifestation ouverte au public et contribuant à l'animation de la commune ;

Considérant que le coût des droits de diffusion du film s'est élevé à la somme de 586 € ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir les initiatives associatives contribuant à la vie locale ;

Madame Prisca LACHAUX, adjointe à la vie associative, à la culture et au sport, informe les membres du Conseil municipal que les associations « Le Sou des Écoles » et « La Confrérie du Vendredi » ont organisé conjointement une séance de cinéma en plein air le 28 août 2026 sur la place du chapiteau.

Afin de participer à la prise en charge des frais engagés pour cette manifestation, et plus particulièrement des droits de diffusion du film d'un montant de 586 €, il est proposé d'attribuer à l'association « La Confrérie du Vendredi » une subvention exceptionnelle correspondant à 50 % de cette dépense, soit un montant de **293 €**.

Les membres du Conseil municipal, sur proposition du maire à l'unanimité décident de :

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 293 € à l'association « La Confrérie du Vendredi » afin de participer au financement des droits de diffusion du film projeté lors de la séance de cinéma en plein air organisée le 28 août 2026.

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Maire,
Madame Sophie REBOUL SALZE



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité
ayant été effectuées et la
délibération ayant été reçue
en Sous-Préfecture de GEX

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, à CROZET, le 04 septembre 2026.

Accusé de réception en préfecture
001-210101358-20260901-04-08-2026-DE
Date de télétransmission : 08/09/2026
Date de réception préfecture : 08/09/2026